

Modèle

Plan de prévention simplifié

Dans le cadre de l'opération de :
Vérification des appareils de **XXX** du
Département Risques, Infrastructures et Matériaux
le **XXX**

- Décret n°92-158 du 20 février 1992 -

Renseignements relatifs aux entreprises

Entreprise utilisatrice : Cerema Centre-Est

L'**entreprise utilisatrice**, notée EU, est le Cerema Centre-Est.

Un plan du site de Bron est joint en annexe 1.

Il faut noter que l'**entrée du site de Bron** est située au **9bis allée du Général Benoist**.

*Les intervenants pourront également accéder au **restaurant** pour les déjeuners, en tant qu'« extérieurs ».*

Les principales informations concernant l'**entreprise utilisatrice** sont recensées dans le tableau suivant :

Directeur	Séverine Bourgeois
Directeur adjoint	Dominique Colin
Adresse	25 avenue François Mitterrand 69500 Bron
Correspondant technique chargé du suivi de l'opération	Responsables métrologues du DRIM : Estelle MARANO Rémi PICOT
Assistant de Prévention	Estelle MARANO 04.72.14.33.50 ou 06.50.70.20.22 estelle.marano@cerema.fr
Responsable de la mission SST	Céline POUGE 07.64.88.77.98 celine.pouge@cerema.fr

Renseignements relatifs aux entreprises (suite)

Entreprise extérieure :

L'**entreprise extérieure, notée EE**, est celle qui intervient sur le site du Cerema Centre-Est.

Les principales informations concernant l'entreprise extérieure chargée d'effectuer les travaux sont recensées dans le tableau suivant :

Raison sociale	XX
Adresse	XX
Téléphone	XX
Courriel	XX
Correspondant chargé de l'affaire	XX
Responsable des travaux sur place	XX

Sous-traitant Les principales informations concernant le sous-traitant de l'entreprise extérieure chargée d'effectuer les travaux sont recensées dans le tableau suivant : XX

Co-existence dès lors que plus d'une entreprise est présente Le nombre d'entreprises présentes est le suivant : XX

Renseignements relatifs aux travaux

Nature de l'opération	L'opération consiste à vérifier
Lieu d'intervention	XX
Date du début prévisionnel de l'intervention	XX
Durée prévisible de l'intervention et détail si besoin des différentes phases	XX
Effectif global sur le site	<p>L'équipe de l'EE présente sur le site pour effectuer les travaux sera composée des personnes suivantes (indiquer également les éventuels sous-traitants) :</p> <p>XX</p> <p>Le nombre total de personnels est le suivant : XX</p>
Plage horaire de travail	<p>Les horaires de travail seront compris entre 9h00 et 18h00.</p> <p>Si, en accord avec le Cerema Centre-est, des horaires différents ont été définis, les indiquer à la suite : NC</p> <p>Dans tous les cas, le correspondant technique du Cerema Centre-Est préviendra le poste de garde et/ou le service des moyens généraux du site de l'intervention et des horaires de travail.</p> <p>L'entreprise signataire s'engage dans tous les cas à respecter la réglementation du temps de travail dans le cadre de cette intervention.</p>

Inspection commune avant le début des travaux

Date et durée de l'inspection commune	Sans objet les échanges se sont faits par mails
Identification des risques et des mesures de prévention	<p>Dans le tableau suivant sont décrits les phases d'activité, les installations et les matériels dangereux et les mesures de prévention spécifiques correspondantes.</p> <p>Les risques sont générés directement par l'intervention de l'entreprise ou par son interaction avec d'autres activités et/ou d'autres entreprises intervenant éventuellement sur site. On prendra notamment en compte les risques et gênes générés sur un site occupé (co-existence), ainsi que les risques sur l'environnement.</p>

Inspection commune avant le début des travaux (suite)

Phases de travail	Nature du risque	Mesures de prévention
Général	Risque thermique	Mise à disposition d'une bouteille d'eau pour s'hydrater
Circulation au sein des bâtiments	Risque de chutes de plain-pied dans les circulations	Agent de XX associé à un agent « référent » sur site

Consignes à connaître avant le début de l'opération

Consignes de travail Tout intervenant devra **avoir pris connaissance du présent plan de prévention.**

Port des équipements de protection individuels (EPI) obligatoire Les principales consignes de sécurité sont les suivantes :

- le **port des chaussures de sécurité, de gants est obligatoire,**
- le **port de vêtements de travail est obligatoire,**

Diagnostic amiante L'EE devra prendre connaissance du diagnostic amiante des bâtiments concernés situé en annexe 2.

Tri et évacuation des déchets L'EE veillera à **respecter les principes réglementaires de tri et d'évacuation des déchets** générés par le chantier. Pour en savoir plus, se référer à l'annexe 3.

Appel des secours Composer le **018** (pompiers) ou **015** (SAMU) ou **017** (police) **depuis un poste téléphonique fixe du Cerema** ou le **112** depuis un portable.
Ensuite informer le poste de garde au numéro 421 pour l'accueil des secours.

Consignes à connaître avant le début de l'opération (suite)

Sécurité incendie

Le Cerema Centre-Est est équipé d'un **système de surveillance électronique en matière de sécurité incendie**.

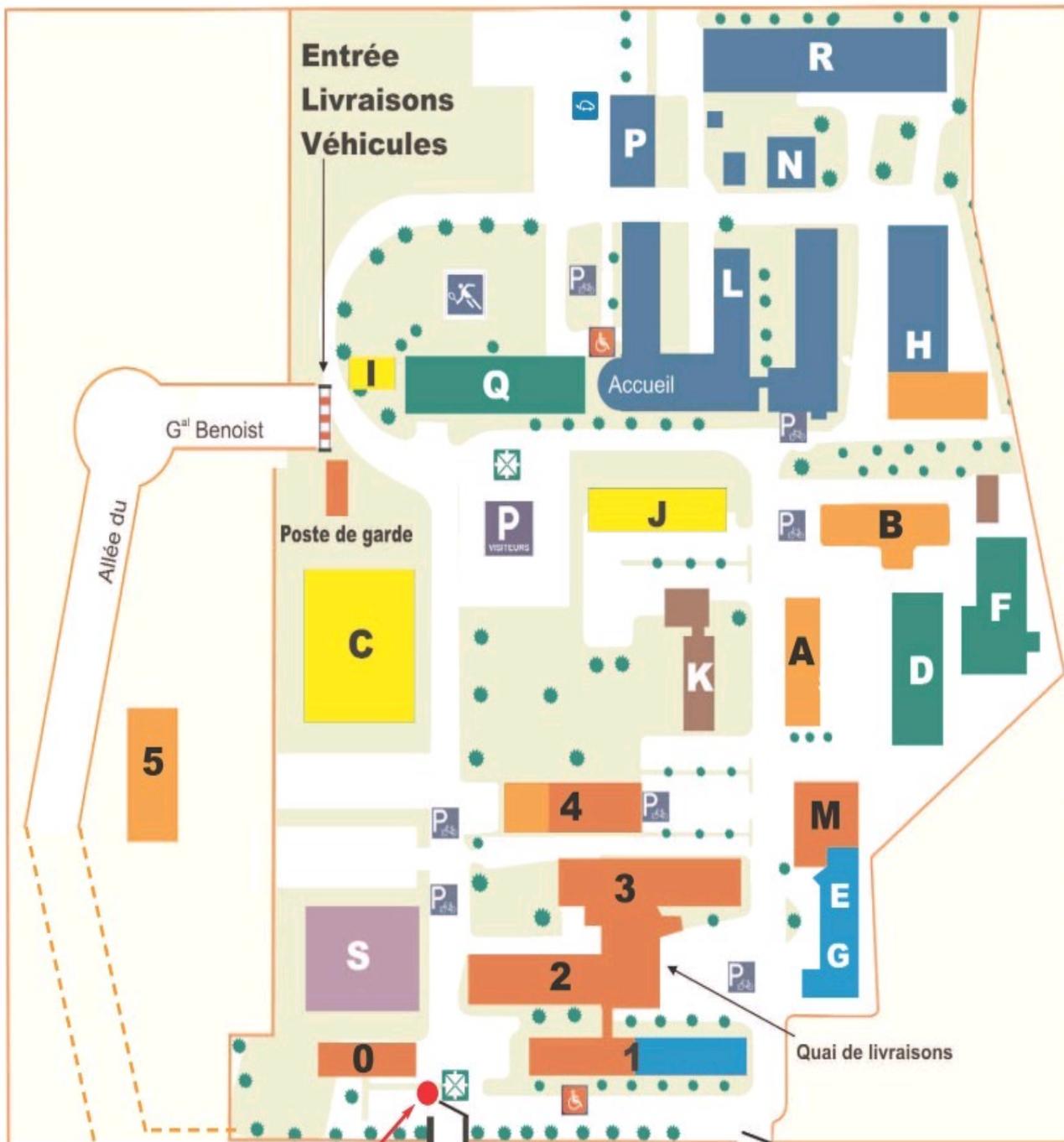
Lorsque la **sirène incendie est déclenchée**, les **consignes générales** sont les suivantes :

- Toutes les portes et fenêtres doivent être fermées,
- Si une salle doit être traversée, toucher la porte avant de l'ouvrir, si elle est chaude, laissez-la fermée,
- Si la fumée a envahi les lieux, se coucher et tenter de sortir sans se relever,
- Si vous avez évacué le bâtiment, ne pas revenir dans le bâtiment, se faire enregistrer à l'un des points de rassemblement situé à proximité du poste de garde ou à proximité de l'entrée visiteur et attendre les directives.

Information des parties prenantes	Afin de bien organiser l'intervention, les informations afférentes aux modalités des travaux devront être communiquées aux différentes parties prenantes suffisamment en amont selon les principes détaillés à la suite.	
Intervenants de l'EE	L'entreprise signataire tiendra informé son personnel intervenant et ses sous-traitants des éléments énoncés dans le présent plan de prévention et de leurs éventuelles modifications. Une copie du présent plan de prévention sera disponible pour les intervenants sur le site des travaux.	
Personnels du Cerema responsables de l'intervention	Les personnels du site de Bron, impactés par les travaux, seront informés préalablement à l'intervention sur le site, afin de prendre toutes dispositions utiles.	
Service des moyens généraux	Le service des moyens généraux seront informés de toute intervention d'une EE sur le site. Ils seront associés à l'organisation des travaux lorsque cela est nécessaire.	
Le représentant du Cerema Centre Est	Le représentant de l'entreprise extérieure :	
Nom : GIRARDY Cédric	Nom :	
Date :	Date :	
Signature :	Signature :	

Annexe 1 : plan de site

Cité des mobilités



Annexe 2 : diagnostic amiante

- Diagnostic amiante du bâtiment D : XX
- Diagnostic amiante du bâtiment F : XX
- Diagnostic amiante du bâtiment 2 : XX
- Diagnostic amiante du bâtiment 3 : XX

Ces rapports ont été établis le XX par XX

Annexe 3 : plan de gestion des déchets

Gestion des déchets



MERCI DE VEILLER AU TRI DES DÉCHETS ET À BIEN REFERMER LES BACS

mars 2022

Crédit photo : Cerema Centre-Est